

Décision du Maire de Montaignu-Vendée

N° *DECRE_2023_044*

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 27 MARS 2023

ID : 085-200081115-20230323-DECRE_2023_44-AR

Marchés de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de l'Homelet sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée ;
Vu l'appel public à la concurrence et le dossier de consultation des entreprises mis en ligne le 29 décembre 2022 sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr> ;
Vu l'analyse des offres détaillée de chaque lot, réalisée par les services ;
Vu le procès-verbal de la commission commande publique (CCP), suite à la réunion du mardi 07 mars 2023 à 17h30 ;
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier les marchés aux entreprises et d'exécuter les prestations ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de l'Homelet sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, sont attribués aux sociétés suivantes, dont les offres ont été jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation :

- **Lot n°01 « Maîtrise d'œuvre relative aux aspects urbanistiques du quartier »**
 - Attributaire : ATELIER DE L AUBANCE (49 320 BRISSAC LOIRE AUBANCE)
 - Montants :
 - 17 850, 00 € HT pour la partie fixe à prix global et forfaitaire,
 - montant maximum de 10 000,00 € HT pour la partie à bons de commande

- **Lot n°02 « Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des espaces extérieurs publics et/ou privés du quartier »**
 - Attributaire : SCALE (85 500 LES HERBIERS)
 - Montants :
 - 16 500,00 € HT pour la partie fixe à prix global et forfaitaire
 - montant maximum de 10 000,00 € HT pour la partie à bons de commande

- **Lot n°03 « Maîtrise d'œuvre relative aux aménagements VRD et réseaux du quartier »**
 - Attributaire : CDC CONSEIL (Boufféré / 85 600 MONTAIGU VENDEE)
 - Montants :
 - 18 878,60 € HT pour la partie fixe à prix global et forfaitaire
 - montant maximum de 10 000,00 € HT pour la partie à bons de commande

ARTICLE 2

Les marchés de maîtrise d'œuvre relatifs à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 27 MARS 2023

SLO

ID : 085-200081115-20230323-DECRE_2023_44-AR

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe -Zone habitation- opérations mineures de densification - budget 16310.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 23/03/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.